



## ADDITIF N°1 du 8 décembre 2022

### **Article 1.1p - Officiels**

Observateur LSAR : M. Christian PAUSE

### **Annexe Itinéraire**

1<sup>ère</sup> Etape :

Le Parc de Regroupement N°1 à l'issue de l'ES 2 sera de 60' au lieu de 20'

Le Parc de Regroupement N°2 à l'issue de l'ES 4 sera de 2h50' au lieu de 3h30'.

Un reclassement sera effectué à l'issue de l'ES 4 pour le départ de la 3<sup>e</sup> section.

Le Parc de Regroupement N°3 à l'issue de l'ES 5 sera de 60' au lieu de 25'

### ***Le Comité d'Organisation***

« Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs »